

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 30 000 €	3 000 €	
De 30 001 € à 60 000 €	5 000 €	
De 60 001 € à 85 000 €		8.00 %
De 85 001 € à 105 000 €		7.50 %
De 105 001 € à 120 000 €		7.00 %
De 120 001 € à 150 000 €		6.50 %
De 150 001 € à 240 000 €		6.00 %
A partir de 240 001 €		5.00 %

## LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
0 à 20 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 20 à 30 m <sup>2</sup>	9 € dont 2 € pour l'EDL
> 30 à 50 m <sup>2</sup>	8 € dont 2 € pour l'EDL
> 50 à 70 m <sup>2</sup>	7 € dont 2 € pour l'EDL
> 70 à 100 m <sup>2</sup>	6 € dont 2 € pour l'EDL
100 m <sup>2</sup> et +	5.50 € dont 2 € pour l'EDL

Dans la limite du plafond de 11 €/m<sup>2</sup> conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

## GESTION LOCATIVE

### Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

Suppléments :  
 + 50 € TTC si ouverture d'un contentieux  
 + 100 € TTC de frais de clôture / + 100 € TTC de congé bailleur  
 + 45 € TTC / an et par lot pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers (dans la limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

### Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses  
 Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

## LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

### Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

10% HT (12 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

**Rédaction du bail** : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

**Renouvellement de bail** à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

### Barème applicable aux mandats signés à compter du 15.06.2020

AJP IMMOBILIER 35 | Carte professionnelle CPI 3502 2018 000 032 089- SARL au capital de 100 000 euros- Garantie financière BPA GRAND OUEST- RCS 479 991 366